



Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt  
Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche

# L'enseignement agricole et la « grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République »



juin 2015

A la suite des attentats qui ont endeuillé la France en janvier 2015, le gouvernement a décidé d'engager une « Grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République ». Le système éducatif a en effet une place centrale que nous lui connaissons dans la République et, à ce titre, il est au cœur des réponses que notre pays doit apporter à ces attaques.

**L'enseignement agricole s'inscrit pleinement dans cette mobilisation et contribuera à sa mise en œuvre.** Il s'associe aux actions annoncées par la Ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche à l'issue des Assises de l'École et de ses partenaires.

L'enseignement agricole présente aussi des spécificités, qui peuvent à la fois constituer des atouts et également être à l'origine de contraintes particulières.

C'est ce constat qui structure le présent plan d'action, avec une présentation du travail mis en œuvre depuis les attentats de janvier 2015, le rappel de certaines spécificités de l'enseignement agricole et des valeurs qui le structurent, et les actions proposées pour une mise en application à compter de la rentrée scolaire 2015.

## **1 - Une réaction collective au sein de l'enseignement agricole à la suite des attentats de janvier 2015**

---

Un travail collectif propre à l'enseignement agricole s'est engagé dès le mois de janvier, afin d'apporter une réponse à la situation nouvelle qui s'est imposée pour tout le système éducatif:

- des débats ou actions pédagogiques ont été engagées très rapidement dans de nombreux établissements d'enseignement agricole, dans le cadre de réponses immédiates puis de démarches plus organisées ;
- un forum internet a très vite été ouvert pour permettre à tous les membres de la communauté éducative de s'exprimer, de façon individuelle ou collective ;
- des rencontres bilatérales ont également été organisées entre les membres du comité national de l'enseignement agricole (CNEA) et la directrice générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) ;
- trois débats ont été organisés par le Ministre, associant des jeunes et des membres de la communauté éducative de l'enseignement agricole :
  1. le 24 février 2015, avec Najat Vallaud-Belkacem, Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, sur le thème de la citoyenneté dans l'enseignement agricole (au salon international de l'agriculture) ;
  2. le 10 mars 2015, sur le sujet de la transmission des valeurs de la République (à la Cité de l'histoire de l'immigration) ;
  3. le 24 mars 2015, sur le thème des médias et réseaux sociaux (au ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt).
- La journée nationale du 7 avril 2015, à la Cité des sciences et de l'industrie, constituait l'aboutissement de nombre de ces actions. Le Ministre y a tracé les voies d'un plan d'action de l'enseignement agricole qui constituera à la fois sa contribution à la « Grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République » et une feuille de route à mettre en œuvre au cours des prochains mois.

## 2 - L'enseignement agricole et ses valeurs

---

### > Un rappel de quelques spécificités de l'enseignement agricole.

Des établissements qui associent avec succès en leur sein les trois voies de la formation : la formation initiale scolaire, la formation initiale par apprentissage et la formation continue. Cette organisation favorise une offre adaptée aux différents types de public et permet des parcours dans une perspective de formation tout au long de la vie.

Ces établissements participent ou contribuent aux cinq missions de l'enseignement agricole inscrites dans la loi et qui structurent leur activité : outre la formation, l'animation et le développement des territoires, l'insertion scolaire, sociale et professionnelle des jeunes et l'insertion sociale et professionnelle des adultes, les activités de développement, d'expérimentation et d'innovation agricoles et agroalimentaires, les actions de coopération internationale.

Un enseignement innovant, qui assure à la fois une formation professionnelle et citoyenne

L'enseignement agricole est ouvert sur « le vivant » et sur une approche globale de la complexité. Sa richesse résulte :

- des disciplines mobilisées et de la présence d'exploitations ou d'ateliers technologiques qui permettent une liaison régulière entre théorie et pratique, autour de situations particulières et de projets concrets ;
- d'une conception des référentiels de diplôme, qui favorise l'apprentissage de la complexité, et une mise en œuvre contextualisée de la formation.
- d'une approche de la certification basée sur l'acquisition de capacités permettant de développer des compétences sociales et professionnelles identifiées dans des situations significatives.

L'enseignement agricole a une tradition d'innovation, et est reconnu comme porteur de spécificités pédagogiques : pluridisciplinarité, approche systémique, pédagogie de projet, portée en particulier par l'éducation socio-culturelle propre à l'enseignement agricole. L'ouverture internationale constitue aussi un des atouts de cet enseignement.

Il est aussi porteur de valeurs éducatives qui s'expriment dans les enseignements, et particulièrement dans l'éducation physique et sportive (et le sport scolaire), mais aussi dans la vie scolaire. Les ALESA (Associations de lycéens, étudiants, stagiaires et apprentis) permettent l'engagement des apprenants dans des projets liés à la citoyenneté et à la prise de responsabilité.

Les établissements d'enseignement agricole sont toujours ouverts sur le territoire et le milieu professionnel. Cette situation résulte notamment d'une gouvernance originale des établissements, qui associe largement les professionnels et les élus et qui favorise la bonne insertion professionnelle des jeunes et des adultes.

L'enseignement agricole accueille tous les jeunes bien au-delà de l'image passée de lycées destinés aux enfants d'agriculteurs (qui ne représentent plus que 11 % environ des élèves). Certains sont là car ils ont construit très tôt un projet professionnel affirmé vers l'agriculture et les territoires ; d'autres ont pu rencontrer des difficultés dans des systèmes d'enseignement plus traditionnels et cherchent à explorer une voie plus appropriée les conduisant vers un métier.

Il est rappelé le rôle de promotion sociale revendiqué par l'enseignement agricole, dont les boursiers représentent 32 % des lycéens, 60 % des étudiants en BTSA et 27 % des étudiants en écoles d'ingénieur. La lutte contre le décrochage scolaire constitue

naturellement une de ses priorités.

## > **Les valeurs et les objectifs de l'enseignement agricole « 100 % citoyen »**

### La laïcité et la lutte contre les discriminations

- la laïcité est un fondement du système éducatif français ; diffusée dans tous les établissements, la charte de la laïcité en explique le sens et les enjeux ;
- dans l'enseignement agricole, on rencontre peu de tensions fondées sur des questions religieuses mais parfois des difficultés liées à la méconnaissance réciproque, et donc au rejet de l'autre- pouvant aller jusqu'à des manifestations de racisme. Cette lutte contre les discriminations est essentielle.

### La citoyenneté et l'engagement personnel

- ce sont des valeurs qui trouvent un écho fort au sein de l'enseignement agricole et qui ont été intégrées depuis longtemps dans les recommandations et les pratiques ;
- pour autant, les jeunes de l'enseignement agricole ressentent cet enseignement comme insuffisamment ouvert et mal connu du milieu urbain, et eux-mêmes le connaissent parfois mal.

### La lutte contre les inégalités et pour la mixité sociale

- c'est un défi pour tout le système éducatif français ;
- l'enseignement agricole peut se prévaloir d'être vecteur de promotion sociale et d'une bonne insertion professionnelle de ses jeunes. Mais il y reste beaucoup à faire, notamment pour le respect et l'égalité de dignité des diverses voies de formation (formation initiale scolaire ou par apprentissage ; valorisation des cursus de différents niveaux et de différentes filières) ;
- l'égalité filles-garçons mérite aussi une attention particulière.

## **3 - Les mesures du plan d'action**

---

### **31 - Mettre la laïcité et la transmission des valeurs républicaines au cœur de la mobilisation de l'enseignement agricole**

> Il est essentiel d'**enrichir la formation des enseignants et des personnels d'éducation et de direction**, tant en formation initiale qu'en formation continue. A compter de l'année scolaire 2015/2016, l'ENFA fera une place prioritaire à l'enseignement de la laïcité, du fait religieux et à la lutte contre les discriminations dans la formation de tous les professeurs et éducateurs, quelle que soit leur discipline ou leur fonction ; les formations et ressources pédagogiques correspondantes seront développées, notamment pour les enseignants des disciplines techniques moins préparés à dialoguer avec les élèves sur ces sujets. AgroSup Dijon conduira une démarche similaire pour les personnels de direction.

L'évaluation de la capacité des candidats à « faire partager les valeurs de la République » sera systématisée lors des concours de **recrutement**.

> **Préciser la place de l'éducation civique dans l'enseignement agricole.** L'éducation civique est identifiée dans les référentiels de formation (modules) de l'enseignement agricole, mais sans affectation spécifique d'horaire :

- les adaptations de programmes relatives à l'enseignement moral et civique dans les filières générales seront naturellement appliquées en seconde générale et

technologique et en filière scientifique dans l'enseignement agricole, dès la rentrée scolaire 2015 ;

- pour les enseignements propres à l'enseignement agricole, c'est prioritairement par des démarches pluridisciplinaires et concrètes que ces valeurs pourront être transmises. Les principes de l'enseignement moral et civique feront donc l'objet d'une réflexion particulière pour une mise en œuvre en fonction des caractéristiques propres à l'enseignement agricole. Cette réflexion se traduira dans un document d'orientation élaboré par l'Inspection de l'enseignement agricole visant la prise en compte de cette nouvelle dimension dans le cadre des référentiels de diplômes existants et dans le fonctionnement de l'établissement, et tout particulièrement la vie scolaire ; il sera également applicable dès la rentrée scolaire 2015.

**> Les différents réseaux thématiques de l'enseignement agricole**, notamment Insertion-égalité des chances, Éducation au développement durable, Éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale, Éducation pour la santé, l'écoute et le développement de l'adolescent (RESEDA) sont mobilisés pour accompagner les établissements et les personnels sur ces questions.

### **32 - Développer la citoyenneté et la culture de l'engagement avec tous les partenaires de l'école.**

L'enseignement agricole peut s'appuyer sur des pratiques pédagogiques et éducatives éprouvées et sur des valeurs et principes portés par certaines disciplines. C'est sur ces bases qu'il pourra construire les mesures suivantes.

**> Développer la culture du débat, de l'expression des positions et des divergences.** Car c'est par le débat que l'on peut à la fois permettre un meilleur apprentissage des valeurs et éviter des réactions plus violentes. Ce sont donc des actions pédagogiques originales qui devront être mises en œuvre dans les établissements, pour répondre à ce besoin.

C'est l'équipe éducative dans sa globalité (enseignants, CPE et assistants d'éducation, équipe de direction, ...) qui peut et doit incarner les valeurs de la République. Et c'est vis-à-vis de toute cette équipe que le jeune doit s'engager.

Les questions faisant l'objet de controverses, notamment dans les domaines techniques, pourront constituer des sujets de réflexion et de débat, permettant l'expression et le respect de points de vue différents.

**> Le simple enseignement des valeurs républicaines ne suffit pas. Il faut en débattre au sein des établissements et les faire vivre.**

Et pour que le « bien vivre ensemble » dans les établissements ne reste pas un slogan, sa mise en œuvre doit être préparée et accompagnée par des actions spécifiques comme, à titre d'exemples :

- l'organisation d'une semaine d'accueil des jeunes, pouvant associer les parents et servir de base à un travail collectif sur la laïcité et les règles collectives du « bien vivre ensemble ». Il s'agit là d'une action dont la mise en œuvre dans les établissements apparaît particulièrement souhaitable ;
- des actions spécifiques à l'occasion de la journée de la laïcité ;
- ou un travail particulier lors la semaine de lutte contre le racisme et les discriminations ...

> **La connaissance et l'ouverture à l'autre sont essentielles et toujours à développer**, à tous les niveaux :

- c'est l'une des richesses de la coopération internationale mise en œuvre dans de nombreux établissements. Pour favoriser la compréhension entre jeunes de cultures différentes, des actions de préparation au départ et de valorisation des acquis au retour seront développées ;
- la méconnaissance réciproque existe aussi au sein de notre pays. Les échanges entre les établissements ruraux et les collèges ou lycées de ville ou de banlieue pourraient être développés, dans le cadre d'actions conduites régionalement et localement et dans le cadre d'orientations qui seront précisées par note de service.

> **Pourrait-on valoriser l'engagement associatif ou citoyen des jeunes ?** La richesse individuelle et collective de tels engagements est connue ; pourraient-ils être valorisés dans le cursus de formation des jeunes ? Une réflexion sera engagée au sein d'un groupe de travail national qui sera mis en place à l'automne 2015, sur les modalités possibles de reconnaissance et/ou de validation des capacités acquises à ce titre.

> il est indispensable de conduire un travail de réflexion collective (localement et au sein d'un groupe de travail national qui sera réuni à l'automne 2015) sur **les conditions d'accès à internet, aux médias numériques et aux réseaux sociaux dans les établissements**. C'est ainsi qu'un équilibre pourra être recherché entre différents objectifs qui peuvent être paraître contradictoires (équilibre entre les temps d'enseignement et ceux d'ouverture à l'extérieur ; liens avec les centres de ressources ; interactions positives ou négatives avec la pédagogie ...).

De façon complémentaire, des formations seront organisées pour les enseignants et personnels d'éducation sur les enjeux et la place possible du numérique et des réseaux sociaux au sein des établissements d'enseignement, afin de limiter la « fracture générationnelle » avec les jeunes apprenants

> **La participation à la vie sociale de tous les apprenants**, notamment à travers les ALESA (Association des lycéens, élèves, stagiaires et apprentis), sera encouragée. L'importance de l'éducation physique et du sport scolaire dans les établissements est également rappelée

> **L'anniversaire des 50 ans de l'éducation socioculturelle** donnera lieu à une manifestation particulière à la fin de l'année 2015. Le travail sur les valeurs de la République, souvent associé à cet enseignement, sera largement présenté à cette occasion.

> L'enseignement agricole s'inscrit, avec le ministère de l'éducation nationale, dans le projet de **protocole d'accord** bientôt à la signature **avec le ministère de la Défense** en vue de mettre à disposition des outils sur les enjeux de la défense et les valeurs de la République.

### **33 - Combattre les inégalités et favoriser la mixité sociale.**

Le ministère de l'agriculture a toujours eu à cœur d'assurer un enseignement permettant au plus grand nombre d'être diplômé et de mettre en place au sein des établissements des

conditions de réussite. Il peut se prévaloir d'un très bon taux d'insertion, qui doit continuer à être un objectif prioritaire.

> Il pourra encore renforcer les mesures prises pour **favoriser la réussite éducative et lutter contre le décrochage scolaire**. Il devra veiller aux possibilités offertes aux apprenants pour la poursuite d'études vers l'enseignement supérieur, en particulier pour les bacheliers professionnels en valorisant les dispositifs d'accompagnement et les passerelles. La mobilité des apprenants grâce à Erasmus + sera favorisée.

> **L'acquisition progressive du diplôme** inscrite dans la loi d'avenir de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt, et le droit au retour en formation peuvent contribuer à la réussite éducative et devront faire l'objet d'une large communication. La publication des décrets mettant en œuvre l'acquisition progressive des diplômes est prévue pour l'automne 2015.

> **Il importe que toutes les actions entreprises s'appliquent à la fois aux élèves et étudiants en formation initiale scolaire, mais également aux apprentis et aux adultes en formation continue, qui sont nombreux dans l'enseignement agricole.**

### **34 - Mobiliser l'enseignement supérieur et la recherche.**

Les enjeux de promotion des valeurs de la République et de la laïcité concernent tout autant l'enseignement supérieur que technique dans notre ministère, tant dans le cadre de la formation des enseignants, des thématiques de recherche, des dispositifs et actions mis en place dans les établissements, qui peuvent être impliqués dans les mesures annoncées en vue de renforcer leur responsabilité sociale.

## **4 - La mise en œuvre de ce plan d'action**

---

La réponse éducative de l'enseignement agricole aux attentats de janvier 2015 s'inscrit dans **une démarche de long terme**, mais qui doit être engagée avec volontarisme et sans délai.

**Le présent plan d'action national a été largement diffusé**, à l'issue d'une phase de concertation et d'un débat au conseil national de l'enseignement agricole (CNEA). Une synthèse en a été transmise au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, comme contribution de l'enseignement agricole au travail plus général piloté par ce ministère, au titre des Assises de l'École et de ses partenaires.

**Mais c'est au plan local que les actions les plus appropriées peuvent être identifiées.**

- **Le directeur** de chaque établissement d'enseignement agricole **formalisera une démarche propre, fondée sur la situation et les priorités locales** ;
- cette démarche devra être concertée localement et présentée en conseil d'administration, au plus tard à la fin de l'année 2015. Ses orientations seront inscrites dans le projet d'établissement.

Des synthèses de ces actions seront présentées dans les instances de concertation régionales et nationales.

